

Adeline DAUJAT
06.80.11.65.55
adelinedaujatpro@gmail.com

Intervenante en analyse de la pratique

SIRET : 534 666 466 00022

CONVENTION D'INTERVENTION EN ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE
ANNEE 2022-2023

Cette convention est signée entre :

Entre d'une part : **La communauté de communes de la plaine de l'Ain**, situé à 143 Rue du Château 01150 Chazey-sur-Ain représenté par **Madame Brunet-Bernard Virginie, Directrice**. Et **Adeline DAUJAT, INTERVENANTE EN ANALYSE DE LA PRATIQUE, Siret n° 534 666 466 00022, Professionnelle de l'intervention en analyse de la pratique.**

L'analyse de la pratique est un processus de soutien par le questionnement favorisant la réflexivité face aux situations vécues dans le lien avec les usagers. Les phénomènes inconscients à l'œuvre viennent altérer la créativité des professionnels. C'est par la compréhension dans la mise en représentation lors la séance que le sens émergera. La distanciation par le récit amènera les professionnels à penser leur pratique avec un regard nouveau. La posture réflexive groupale permettra un sens inédit sur des situations de travail paraissant jusqu'alors insensées et parfois douloureuses.

Il a été convenu entre les deux parties :

- **Article 1 : La mission, les objectifs**

La mission d'animation de groupe d'analyse de la pratique a été confiée par l'établissement à **DAUJAT Adeline**.

Les objectifs sont de permettre au groupe de réfléchir sa pratique au travers un espace de parole neutre pour une construction de sens du vécu. C'est à partir de situations exposées par les participants que le travail s'élabore. Cet espace se construit dans un cadre spécifique. Les séances doivent être régulières et dans un espace-temps raisonnable. La durée des séances et ses horaires sont stables et délimités en amont du début du travail. Un engagement des participants est demandé en début d'année à travers une présence régulière notamment.

- **Article 2 : Mise en place des séances**

La date de début des séances est prévue pour **le vendredi 04 novembre 2022 jusqu'au 30 juin 2023**

